



# Elections Très Petites Entreprises (TPE) VOTER CGT/CGTM

**25 NOVEMBRE  
9 DÉCEMBRE 2024**

Mon employeur est, soit une entreprise qui compte moins de 11 salariés, soit un particulier. **Cela signifie que mon employeur entre dans la catégorie des Très Petites Entreprises (TPE) et je suis donc concerné-e par cette élection qui se déroulera par voie électronique (internet).**

Les salariés qui relèvent de cette catégorie ne bénéficient d'aucune représentation chez l'employeur et cette élection vient compenser cette absence

## **Nous sommes une force qui s'ignore face à un patronat organisé**



En Martinique, nous sommes plusieurs dizaines de milliers de salarié.e.s à exercer dans les TPE.

Nous sommes réparti.e.s sur tout le territoire.

Notre contribution est essentielle dans la création des richesses, dans le fonctionnement de l'économie et de la société en général. Pourtant, malgré notre poids, nos revendications ne sont pas prises en compte comme elles devraient l'être.

Souvent, pour créer, maintenir et entretenir notre éparpillement et notre isolement, nos employeurs s'organisent en mettant en place plusieurs structures dont les effectifs ne

dépassent jamais dix (10) salarié.e.s. et ainsi ne pas avoir d'interlocuteur syndical.

Cette élection constitue une opportunité pour contourner ces obstacles et pour nous regrouper afin de d'exprimer nos exigences communes et nombreuses.

## **Saisissons-la en portant nos suffrages sur la liste CGT/CGTM.**

## **Renforcer la CGTM pour porter partout la voix des travailleurs**

Cette élection permettra également de déterminer l'audience pour répartir, entre les différentes organisations syndicales, leurs mandats au Conseil des prud'hommes, le Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de Martinique (CESECEM), les Commissions paritaires régionales inter professionnelles (CPRI), et plus généralement de définir la représentation des organisations syndicales.

## **COMMENT VOTER**

**Cette élection des représentants des salarié.e.s des TPE se déroulera par voie électronique (internet). N'hésite pas à solliciter les militants de la CGTM pour être assisté-e en cas de difficultés pour voter.**

## **POUR NOUS JOINDRE OU NOUS REJOINDRE**

**Confédération Générale  
du Travail de Martinique**

Porte 2, Maison des Syndicats, Boulevard du Général de Gaulle, 97200, Fort de France  
Tél. : 0596 70 57 17; // Internet : <http://www.cgt-martinique.fr>

mèl : [cgtm.972@orange.fr](mailto:cgtm.972@orange.fr)